STATUTS

DE LA

PROVINCE DU CANADA

PASSÉS DANS LA

VINGT-HUITIÈME ANNÉE DU REGNE DE SA MAJESTÉ

LA REINE VICTORIA,

ET DANS LA TROISIEME SESSION DU HUITIEME PARLEMENT DU CANADA,

Commencée et tenue à Québec le Dix-neuvième jour de Janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-cinq.



SON EXCELLENCE LE TRES-HONORABLE CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

QUEBEC:
IMPRIMÉS PAR MALCOLM CAMERON,
IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Anno Domini, 1865.